

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE  
L'AIN

L'An deux mille vingt-quatre, le douze novembre  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la  
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation*  
*07 novembre 2024*

Nombre de conseillers présents et représentés : 13  
Nombre de pouvoirs : 5

**Présents :** Mme Catherine MOINE, M. Philippe RICO, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES,  
M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, Mme Régine CHEVALLET, Mme Tiphaine PROST,  
M. Eric VEYRUNES.

**Pouvoir :** Mme Isabelle PICHARD donne pouvoir à Mme Régine CHEVALLET, Mme Amélie  
MICHAUD donne pouvoir à Mme Catherine MOINE, M. Mickaël SIMON donne pouvoir à Mme  
Alexandra TECHER, Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à M. Fausto SCHIRRU, M. Paolo  
MARTINELLI donne pouvoir à M. Philippe RICO.

**Excusés :** M. Denis LINGLIN, Mme Elise MOINE, M. Eric BORDIER.

*Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CLEMENT*

---

### **N°2024.068 Objet – Délibération portant sur la modification de la grille tarifaire des salles municipales**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par la délibération n° 54.24 en  
date du 17 septembre 2024, un nouveau règlement relatif à l'utilisation des salles municipales a été  
adopté. De même, par la délibération n° 60.24 du 15 octobre 2024, une nouvelle grille tarifaire a été  
approuvée.

Cependant, il apparaît nécessaire d'apporter deux précisions complémentaires :

1. **Organismes, sociétés et entreprises :** ces entités seront soumises aux mêmes tarifs que ceux  
appliqués aux particuliers, résidant ou non à Sergy.
2. **Groupes politiques hors Sergy :** il est proposé d'appliquer à ces groupes le tarif prévu pour  
les associations hors Sergy.

Ces précisions visent à assurer une meilleure lisibilité et équité dans l'application du règlement et des  
tarifs des salles municipales. Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir approuver ces  
ajustements.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

- **VALIDE** les modifications ci-dessus présentées à la grille tarifaire de location des salles communales ;
- **CHARGE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour faire appliquer cette nouvelle grille tarifaire.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de la présente délibération.  
A Sergy, le 12 novembre 2024

Le Maire, C. MOINE

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. MOINE'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SERGY' at the top, a central emblem featuring a figure on horseback, and the number '01830' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem.